

DJON Faits divers

Drogue : police et procureur mobilisés

Opérations

« Depuis le 1^{er} septembre, nous avons adopté avec la police une stratégie plus offensive, un plan de lutte contre les trafics de stupéfiants plus musclé », assure Éric Mathais, procureur de la République de Dijon. « L'objectif est de multiplier les opérations de harcèlement des dealers de rue, de récupérer des quantités de drogue et d'argent, de rassurer les habitants et de mener aussi des enquêtes au long cours pour que cela se termine devant le tribunal. »

Pour la police, les résultats sont positifs. Depuis début septembre, 88 personnes ont été interpellées pour des infractions liées aux stupéfiants, dont 32 pour trafic. Plus de 3 kg de résine et d'herbe de cannabis ont été saisis, ainsi que 850 g de cocaïne, 140 g d'héroïne et 30 000 € en numéraire.

« Sur Greuze, déjà une quinzaine d'opérations d'envergure ont été menées, et plus de 80 surveillances de points fixes pour prévenir et dissuader ont été réalisées sur le secteur, ce qui fait que nous sommes pré-



Depuis septembre, les opérations de recherche de stupéfiants se multiplient à Greuze comme dans d'autres quartiers. Photo LBP/Ph. B.

sents tous les jours », assure Jean-Claude Dunand, directeur départemental de la sécurité publique de la Côte-d'Or (DDSP 21). Des découvertes sèches de produits stupéfiants cachés dans la végétation ou des locaux sont aussi faites avec l'aide d'un chien renifleur. « C'est important d'être le plus présent possible. »

Enquêtes

« Notre but est de démanteler

des trafics. Pour cela, on ouvre des enquêtes, on récolte des informations et on fait en sorte d'établir la réalité du trafic », précise Jean-Claude Dunand. « On sait que pour les habitants, cela paraît long, mais ça ne peut pas se régler du jour au lendemain. Par contre, nos enquêtes vont finir par porter leurs fruits. On fait tout pour ramener la sérénité dans ce quartier, comme dans d'autres. Notre détermination ne faiblira pas. »

Le procureur ajoute : « Pour arriver à sanctionner à sa juste mesure une personne, il faut des preuves, un dossier solide... Parfois, on attrape un individu qui a un peu de drogue sur lui, on se doute qu'il deale, mais c'est difficile de le prouver, surtout s'il n'a pas antécédents. On propose donc des peines alternatives, on peut prononcer une interdiction de séjour à tel endroit... Les habitants qui voient ressortir certaines personnes pensent que la justice ne fait rien, mais c'est faux. On a même augmenté de 30 % le nombre de déferrements après une garde à vue pour infraction aux stupéfiants. »

Groupes de partenariat opérationnel (GPO)

Des GPO ont aussi été mis en place. Ils regroupent police, bailleurs, habitants, communes... « On fait un travail de fond. Chaque acteur doit assumer ses responsabilités, on est dans la coproduction de sécurité », précise Jean-Claude Dunand. Le 20 octobre, une réunion a été organisée en

préfecture pour avoir « le ressenti des habitants et mettre en place les bonnes orientations. On s'est engagés sur une présence massifiée. » « On veut que les honnêtes gens puissent vivre en tranquillité et que force reste à la loi », ajoute Éric Mathais.

Expulsions

À Greuze, les habitants se demandent pourquoi des expulsions de locataires impliqués dans le trafic n'ont pas été décidées. « Quand il y a des troubles anormaux de jouissance, c'est au bailleur d'engager une procédure judiciaire pour demander une expulsion », explique le DDSP. « La police peut bien sûr apporter des éléments objectifs pour nourrir leur dossier. »

D'ailleurs, la police est en train de travailler avec les bailleurs dijonnais sur une convention qui sera aussi signée par le préfet et le procureur. « Le but est de favoriser l'échange d'informations pour accélérer les procédures d'expulsion. » Pour l'heure, résidence Debussy, aucune expulsion n'a été prononcée.

Découvrez
votre supplément
ENTREPRISES
& performances



Le mercredi 25 novembre

avec votre journal

LE BIEN PUBLIC



Du 23 novembre
au 23 décembre 2020*

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

**SUR LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DE
SNCF RÉSEAU RELATIVE À LA PROTECTION
DES PERSONNES LORS DE L'UTILISATION
DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

Pour prendre connaissance et donner votre avis sur les propositions de SNCF Réseau, élaborées à partir des contributions d'élus locaux et de représentants associatifs, connectez-vous à l'adresse :

<https://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation>

La synthèse des observations recueillies, ainsi que la charte formalisée seront adressées pour approbation aux préfets de département et publiées sur le site internet de SNCF Réseau.

Crédits Photos : Média/Agence SNCF - SNCF RÉSEAU/CAPIA Pictures/Jean-Christophe VERHAEGEN

*En application des dispositions du décret EGALIM n°2019-1500 du 27 décembre 2019.

SNCF
RÉSEAU